

Avis n°21-102932

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/21-102932/officiel>

Avis de marché

Département(s) de publication : **44**

Annonce No **21-102932**

Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Institut de Cancérologie de l'Ouest.
Correspondant : représenté par la Soderec, mandataire du maître d'ouvrage, 15 quai Ernest Renaud
44100 Nantestél. : 02-40-89-97-59courriel : agrinand@lasoderec.com adresse internet :
<http://www.lasoderec.com> .
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr/perso/soderec/> .

Objet du marché : marché de contrôle technique relatif à l'opération "Projet Ambicion - saint-Herblain".

Lieu d'exécution : boulevard Jacques Monod, 44805 Saint-Herblain.

Caractéristiques principales :

l'opération " Projet Ambicion - saint-Herblain " constitue une opération de construction sur le site actuel de l'institut de Cancérologie de l'ouest et comprend :

- la construction d'une extension qui regroupe les unités d'hospitalisation conventionnelle et ambulatoire, de surveillance continue, de chirurgie ambulatoire marche en avant, et des locaux dédiés à la recherche clinique,
- la construction d'une réserve d'extension du plateau médico-technique,
- la reconstruction du hall d'entrée et aménagement de la cafétéria au RDC du bâtiment existant.

La surface dans oeuvre relative à l'extension est d'environ 8 500m², et celle relative à la restructuration est d'environ 550m²

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : le marché de contrôle technique prévu pour cette opération comporte les missions suivantes, définies par le cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique (décret n° 99-443 du 28 mai 1999) et rendu applicable dans le cadre de ce contrat privé : L, s, ps, p1, f, ph, th, hand, LE, Av, gtb, env, hys et comporte des missions spécifiques non prévues par le texte susvisé et définies par le marché.

Durée du marché ou délai d'exécution : 54 mois à compter de la notification du marché.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : les prestations seront financées sur fonds propres du budget du maître d'ouvrage. Les paiements seront effectués par virement dans un délai global de 45 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : groupement solidaire ou groupement conjoint, dont la transformation en groupement solidaire sera exigée au stade de l'attribution du marché.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

- Autres renseignements demandés : les différents documents à fournir par le candidat sont ceux indiqués au règlement de la consultation.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Renseignements complémentaires : instance chargée des procédures de recours :

Tribunal judiciaire de Rennes, 7 rue Pierre Abélard CS 73127 - 35031 rennes Cedex, Tél : +33 299653737, Courriel : accueil.tj-rennes@justice.fr, adresse internet : <http://www.justice.gouv.fr/>

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : l'introduction des recours relevant de l'ordonnance no 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique devra se faire dans les conditions et délais précisés dans les articles 1441-1 à 1441-3-1 du Code de procédure civile, devant le président du tribunal judiciaire compétent.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 1.e.r octobre 2021.